



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

Date de convocation :

16/09/2021

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un et le vingt-trois septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Françoise CRISTOFOL, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Armande IGLESIAS, Maryse NOGUÈS, Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Caroline MERLE, Jean-Louis LIGAT, Evelyne FUENTES, Thierry COMES, Yacine SEBAHOUI, Mélissa OBBIH, Danielle POUDADE, Georges LLOBET, Vanessa DENAYRE, Jean-Philippe LECOINNET, Daniel RENOULLEAU **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Jade SAVOYE (pouvoir à Annabelle ALESSANDRIA), Nicole HERISSON (pouvoir à Jean-Philippe LECOINNET).

Mr Yacine SEBAHOUI a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2021/61 : DEMANDE D'UNE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES PYRÉNÉES-ORIENTALES 66 POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'EXPLOITATION – RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES.

Le Maire explique que la commune a validé un permis de construire, pour permettre à la SAS DANJACK de construire 13 serres, en vue d'une diversification agricole qui permettra un accroissement d'activité et favorisera le secteur des embauches de salariés agricoles. Le projet nécessite une extension du réseau électrique, il est chiffré par ENEDIS à 9 232,56 € TTC.

Il s'avère que le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales accorde aux communes, ASA et EPCI une aide pour permettre aux exploitations agricoles d'améliorer leur conditions d'exploitations, en participant aux frais de raccordement électrique et/ou d'eau potable. Les installations éligibles sont les opérations de dessertes pour les bâtiments d'élevage et bâtiments d'exploitation, jusqu'au compteur extérieur EDF ou Eau potable. La desserte doit être réalisée sur des exploitations isolées. Le bénéficiaire des travaux doit être un jeune agriculteur installé (- de 5 ans) ou il doit s'agir d'un projet de diversification.

Tous les critères étant réunis, le Maire propose de déposer un dossier auprès du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

APPROUVE la réalisation de l'extension du réseau électrique, destinée à la SAS DANJACK pour construire 13 serres, pour un montant de 9 232,56 € TTC.

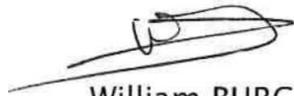
VALIDE le plan de financement suivant :

Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales	60 %	5 541,94 €
Autofinancement	40 %	3 690,62 €

AUTORISE le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 23 septembre 2021

Le Maire



William BURGHOFFER

